

Diriger la stratégie et le financement d'un projet immobilier durable

RS6641 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	310, 313, 341
Formacode(s)	42178
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	31/05/2024
Date d'échéance	31/05/2027

Certificateur(s)

INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE PARIS - SCIENCES PO (IEP) · SIRET : 19753431600017

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Dans un contexte de transition écologique et de montée en puissance des politiques environnementales, le secteur de l'immobilier fait face à des exigences nouvelles et de long terme (nouveaux modèles d'aménagement du territoire, nouveaux outils financiers, nouvelles contraintes juridiques).

Pour répondre aux nouvelles attentes du marché, les professionnels de l'immobilier doivent être en mesure d'anticiper ces évolutions et d'adapter leurs pratiques dans la conception, la gestion et la commercialisation de biens durables, ainsi que dans la mise en place de mécanismes de financement responsables. Ces compétences complémentaires sont cruciales pour rester compétitif et répondre à des attentes croissantes de durabilité environnementale et sociale.

Cette certification s'adresse à un public expérimenté dans la gestion de projets immobiliers, notamment :

- dirigeant ou manager spécialisé dans le montage d'opérations immobilières
- promoteur immobilier
- gestionnaire d'actifs fonciers
- opérateur de transactions immobilières
- spécialiste de l'habitat
- directeur ou consultant en urbanisme ou en développement durable.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les compétences attestées à l'issue de ce parcours sont les suivantes :

- C1 - Analyser le cadre juridique et les normes environnementales encadrant le projet urbain et immobilier
- C2 - Élaborer un diagnostic territorial
- C3 - Concevoir un projet immobilier durable
- C4 - Évaluer la rentabilité d'une opération durable
- C5 - Négocier un projet immobilier durable

Secteur d'activité et type d'emploi

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Les références réglementaires impactant les métiers concernés sont les suivantes :

Au niveau législatif :

- La loi climat et résilience n° 2021-1104 du 22 août 2021, prolongée par la loi n° 2023-630 du 20 juillet 2023 : implique de nouvelles exigences environnementales pour les professionnels de l'immobilier, et fixe un objectif de zéro artificialisation nette des sols (ZAN) dont les conséquences sont majeures pour la conception et le dimensionnement

des projets immobiliers en France.

- La réglementation thermique 2012, inscrite au Code de la construction et de l'habitation (CCH), (articles R111-19 à R111-28 pour les dispositions réglementaires et aux articles L111-9 à L111-1) : encadre les normes énergétiques qui entrent en jeu dans la construction, la promotion et les transactions immobilières.

Au niveau européen :

- Le règlement européen (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure (SFDR), entré en application le 10 mars 2021 : crée de nouvelles opportunités de financement pour les financeurs et investisseurs immobiliers.

Autre texte ayant une influence sur l'activité de la profession :

- Pacte vert pour l'Europe du 11 décembre 2019 : La convention européenne pour le climat a fixé des objectifs de décarbonation dont les implications sur les politiques publiques d'aménagement du territoire sont fortes, et sont susceptibles d'impacter profondément l'activité des publics visés par le présent projet de certification.

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

- être titulaire d'un diplôme de niveau 6
- avoir cinq années d'expérience professionnelle dans le secteur de l'immobilier, de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire ou de la finance.

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

Une candidature est présentée au jury de certification dès lors que le candidat répond à ces deux critères :

- avoir été assidu en formation
- avoir participé aux évaluations de certification

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Le jury de délivrance de la certification se compose de 3 membres :

- un président du jury, extérieur à Sciences Po, ayant une expertise particulière dans le secteur lié à la certification,
- un membre du jury, extérieur à la formation, ayant une expertise particulière dans le secteur lié à la certification,
- le directeur académique de la formation au sein de Sciences Po

Base légale

Date de décision	31/05/2024
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	31/05/2027
Date de dernière délivrance possible	30/11/2027

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP35537

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://www.sciencespo.fr/executive-education/executive-master-strategie-et-finance-de-limmobilier-durable>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6641/>